



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 11 AOÛT 2015

Assemblée publique de consultation tenue le mardi 11 août 2015 à 19 h, dûment convoquée par publication dans le journal et affichage aux deux endroits requis, le tout selon les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que celle du Code municipal.

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames Linda Gamache, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absences motivées : Mesdames France Desroches, Julie Mayer, conseillères et monsieur Daniel Ponton, conseiller.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents.

Résolution # 2015-08-142

OUVERTURE DE LA SESSION ET ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DE procéder à l'ouverture de l'assemblée publique de consultation du 11 août 2015 à 19 h.

La directrice générale fait lecture du projet de règlement, le maire et l'inspecteur municipal expliquent les détails du règlement :

- Projet de règlement # 334-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 231-2006 de façon à étendre le type de véhicules vendus ou réparés à l'intérieur de la zone 212.

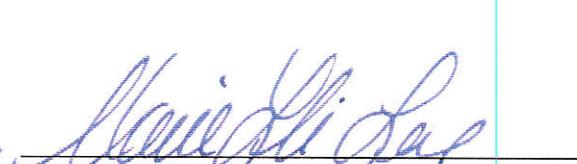
Résolution # 2015-08-143 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente assemblée publique de consultation du 11 août 2015 à 19 h 30.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE **LE MARDI 11 AOÛT 2015**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le onzième jour du mois d'août 2015 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames Linda Gamache, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absences motivées : Mesdames France Desroches, Julie Mayer, conseillères et monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

Résolution # 2015-08-144 **OUVERTURE DE LA SESSION ET ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 11 août 2015 à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du troisième projet de règlement # 334-2015 visant à modifier le règlement de zonage # 231-2006 de façon à étendre le type de véhicules vendus ou réparés à l'intérieur de la zone 212.

Résolution # 2015-08-145

ADOPTION DU TROISIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 334-2015 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À ÉTENDRE LE TYPE DE VÉHICULES VENDUS OU RÉPARÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 212

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite permettre la vente et la réparation de véhicules automobiles, récréatifs, agricoles, de camions et véhicules lourds, remorques et boîtes de camion neuves ou usagées à l'intérieur de la zone 212;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, il a été demandé d'ajouter les remorques et boîtes de camion à la liste des usages de la catégorie d'usage commercial D-4 permis et d'autoriser leur réparation à l'intérieur de la zone 212;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2015;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage # 231-2006 est modifié à l'annexe B- Grilles des usages et des normes afin d'ajouter les véhicules automobiles, récréatifs, agricoles, les camions et véhicules lourds, remorques et boîtes de camion neuves ou usagées à la liste des usages de la catégorie d'usage commercial D-4 permis et d'autoriser leur réparation.

ARTICLE 2 :

La grille modifiée est jointe à l'annexe A, cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2015-08-146

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les conseillers renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal.

Résolution # 2015-08-147

OCTROI DU CONTRAT – TRAVAUX DE CORRECTION ET DE RAPIÉÇAGE DE DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de correction et de rapiéçage de diverses rues;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat à la firme Daudi Pavage Excavation inc., ayant fournie la soumission la plus basse conforme au montant de 15 004,24 \$, taxes incluses.

Résolution # 2015-08-148

AUTORISATION PRÉSENTATION PROJET PARC 3^E RUE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la présentation du projet de parc 3^e Rue, secteur nord au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE le conseil municipal désigne Madame Marie Lili Lenoir, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Résolution # 2015-08-149

AUTORISATION PRÉSENTATION PROJET AMÉNAGEMENT TERRAIN DE VOLLEY-BALL DE PLAGE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la présentation du projet d'aménagement de terrain de volley-ball de plage au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE le conseil municipal désigne madame Marie Lili Lenoir, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

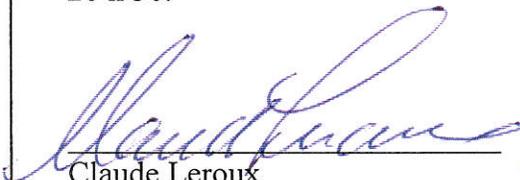
Résolution # 2015-08-150

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

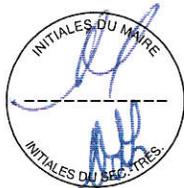
DE lever la présente assemblée publique de consultation du 11 août 2015 à 20 h 30.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 25 AOÛT 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-cinquième jour du mois d'août 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absences motivées : Mesdames France Desroches et Linda Gamache, conseillères.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente. Le coordonnateur des loisirs, monsieur Christian Brochu, était aussi présent.

Résolution # 2015-08-151

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 25 août 2015 à 20 h.

Résolution # 2015-08-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2015-08-153

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2015

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du maire monsieur Claude Leroux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 juin 2015 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-08-154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2015

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juillet 2015 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2015-08-155

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 15 juillet 2015 au 25 août dont le montant est de 78 826,42 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 271 039,69 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2015-08-156

RÈGLEMENT # 334-2015 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À ÉTENDRE LE TYPE DE VÉHICULES VENDUS ET RÉPARÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 212

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Paul souhaite permettre la vente et la réparation de véhicules automobiles, récréatifs, agricoles, de camions et véhicules lourds, remorques et boîtes de camion neuves ou usagées à l'intérieur de la zone 212;

CONSIDÉRANT QU'un troisième projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, il a été demandé d'ajouter les remorques et boîtes de camion à la liste des usages de la catégorie d'usage commercial D-4 permis et d'autoriser leur réparation à l'intérieur de la zone 212;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2015;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à présenter et à agir à titre de personne répondante, pour le projet de mise en œuvre du Pacte rural relatif à la Fête du Nautisme, les 9 et 10 juillet 2016, le montant demandé est de 24 243,34 \$.

Résolution # 2015-08-159

SALAIRE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-03-41 autorisant la mise en place d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau service de premiers répondants – niveau 2 a débuté officiellement le 22 juin 2015;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les taux horaires des pompiers répondant à un appel pour premiers répondants soient les mêmes que lors d'un incendie;

QU'un minimum de deux (2) heures soit payé pour les interventions ayant lieu entre 22 h et 6 h;

QUE seulement en cas d'exception, le nombre de premiers répondants soit supérieur à cinq (5).

Résolution # 2015-08-160

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE PAVAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 223

CONSIDÉRANT l'entente numéro 201352 du ministère des Transports (MTQ);

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente entre le ministère des Transports (MTQ) et la municipalité concernant le pavage des accotements de la route 223.

Résolution # 2015-08-161

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA 59^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage de la 59^e Avenue ;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat à la firme Sintra Inc. ayant fournie la soumission la plus basse conforme au montant de 36 799 \$ plus taxes.

Résolution # 2015-08-162

INTERDICTION DE STATIONNER DANS L'ESPACE RÉSERVÉ SUR LA 1^{RE} RUE

CONSIDÉRANT QU'un espace a été délimité par une ligne continue et l'impression d'un pictogramme d'interdiction de stationner;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix interdise le stationnement de véhicules et autres objets dans l'espace délimité sur la 1^{re} Rue entre la 67^e Avenue et la 79^e Avenue, et ce, pour la sécurité des utilisateurs de cet espace.

Résolution # 2015-08-163

FÉLICITATIONS – 60^E ANNIVERSAIRE MARINA FORTIN

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal est fier de souligner le 60^e anniversaire de la Marina Fortin, entreprise familiale de 3^e génération oeuvrant dans le nautisme au cœur de la Capitale Nautique.

Résolution # 2015-08-164

RENOUVELLEMENT INSCRIPTION - BOTTIN DES MEMBRES 2016 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu est un organisme de réseautage par excellence;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adhère à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu et à son bottin des membres 2016, le coût d'inscription est de 165 \$ taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de juillet 2015.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR AU SERVICE DES
LOISIRS**

Monsieur Christian Brochu, coordonnateur au service des loisirs, présente les activités offertes au Centre Paulinoix.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2015-08-155, 2015-08-157, 2015-08-159, 2015-08-160, 2015-08-161, 2015-08-164.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution # 2015-08-165
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

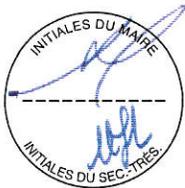
Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 50.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE **LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2015**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le premier jour du mois de septembre 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents.

Résolution # 2015-09-166 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 à 20 h.

Résolution # 2015-09-167 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2015-09-168 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de l'assemblée extraordinaire du 11 août 2015 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-09-169 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 3 juin au 14 juillet 2015 dont le montant est de 119 727,32 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 185 019,73 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2015-09-170

PROJET DE RÈGLEMENT # 335-2015 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À APPORTER DES PRÉCISIONS À LA CLASSE 3 DE LA CLASSIFICATION DES USAGES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite éviter une mauvaise interprétation quant à la classe d'usages E : établissements d'élevage d'animaux domestiques;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le présent règlement sera tenue le 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications par rapport au premier projet du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE 1. Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié au cinquième paragraphe « CLASSE E : établissements d'élevage d'animaux domestiques » de l'article 3.3.5 en remplaçant le titre du paragraphe par le titre « CLASSE E : établissements d'élevage d'animaux ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ARTICLE 2. Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié à l'annexe B - Grilles des usages et des normes de façon à remplacer pour l'usage dominant agricole le titre de la classe d'usages « CLASSE E : animaux domestiques » par le titre « CLASSE E : Élevage d'animaux ».

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 1^{er} jour du mois de septembre 2015.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2015-09-171

STATUT DE ZONE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu, dans son schéma d'aménagement et de développement, privilégie la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à titre de pôle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le Fort Lennox attire près de 50 000 visiteurs durant ses cinq mois d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les neuf (9) marinas de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accueillent annuellement plus de 4 000 bateaux;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Richelieu amène annuellement de nombreux pêcheurs, chasseurs et visiteurs chez nos pourvoyeurs et dans nos campings;

CONSIDÉRANT QUE la Station nautique Rivière Richelieu Sud - Lac Champlain est accréditée de l'Association maritime du Québec depuis le 23 décembre 2008;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une demande de prolongation du statut de « zone touristique » soit expédiée au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2020.

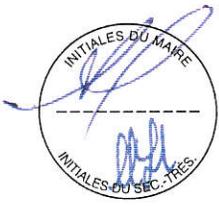
Résolution # 2015-09-172

AUTORISATION À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-03-159 autorisant la mise en place d'un service de premiers répondants de niveau 2;

CONSIDÉRANT QU'officiellement, c'est le 22 juin 2015 que la nouvelle équipe, formée par le Service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, a débuté ses activités;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, le Protocole d'entente pour le service de premiers répondants avec la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Résolution # 2015-09-173

TRAVAUX DE NIVELLEMENT – TERRAINS DE SOCCER

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les travaux de nivellement des deux terrains de soccer.

Résolution # 2015-09-174

PROJET DE MAISONS EN RANGÉE – PROJET INTÉGRÉ DE LA 62^E AVENUE ET DE LA 64^E AVENUE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE dans le cas d'entrepreneurs / promoteurs immobiliers, il est entendu que la taxation résultant d'une subdivision cadastrale d'un lot en plusieurs parties ne sera appliquée qu'au moment de la vente d'une propriété à un individu.

Résolution # 2015-09-175

REMERCIEMENTS – ASPHALTAGE DE LA ROUTE 223

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adresse un grand merci à Messieurs Stéphane Billette et Robert Poëti, pour la réfection de la portion de la route 223 entre la 55^e Avenue et la 1^{re} Avenue, le tout agrémenté d'un accotement dur afin d'élargir la voie, et ainsi, augmenter la sécurité des utilisateurs.

Résolution # 2015-09-176

DÉMISSION DE MONSIEUR CHRISTIAN BROCHU

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal accepte la démission de monsieur Christian Brochu, animateur – coordonnateur au service des loisirs, qui nous quitte après 18 mois de précieux services.

Résolution # 2015-09-177

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal du 31 août 2015 et appuie le comité dans leurs recommandations :

1. Remorques et boîtes de camions

Appliquer la réglementation d'urbanisme à cet effet, Section 2, Article 4.6.

2. Projet Marina Île-aux-Noix, 910, rue Principale

Que le propriétaire fournisse un plan et devis précis de son projet.

3. Marina Les Berges

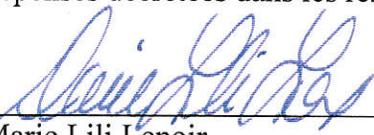
Ne pas permettre une modification au zonage actuel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2015-09-169, 2015-09-173.



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

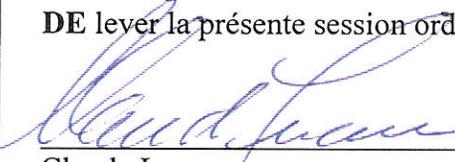
Résolution # 2015-09-178

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 50.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière